

N° d'épreuve FFM\_\_\_\_\_\_ 518

Moto-Club \_\_\_\_\_ Moto Club Mothern

N° d'affiliation \_\_\_\_\_ C0609

Date \_\_\_\_\_\_ 24/08/2019 - 25/08/2019

Lieu \_\_\_\_\_ Mothern

Organisateur technique - Christophe Schmitt

E-mail \_\_\_\_\_\_ motoclub.mothern@orange.fr

Téléphone \_\_\_\_\_\_ 06.68.77.88.23

# CDF MX FEMININ

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

#### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

#### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Claude Masini	Licence :	016805
Délégué FFM (Président du Jury)	Guy Abadie		001903
Membre du Jury	Serge Vernois		023830
Membre du Jury	Damien Vogel	Licence :	143082
Commissaire technique responsable	Jean-Michel Martin	Licence :	016659
Responsable du chronométrage	Didier Defez	Licence :	031687

#### Article 3 | Catégories & Engagement

#### Féminin Scratch

Age ----- 15 ans minimum Licences ---- NCO / Inter / LUE

Cylindrée ---- Classes 2,3 et 4

Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

## Féminin 125cc

Age ----- De 13 ans à 20 ans\* Licences ----- NCO / NJ / Inter / LUE

Cylindrée---- 125cc

Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

#### Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
	55 €	6 <sup>erne</sup>	22 €	1100 100	15€	16 <sup>5100</sup>	9€
2 <sup>ème</sup>	50€	7 etne	21 €	1240	13 €	17*****	8€
3eme	45€	8 <sup>4196</sup>	20 €	1346	12€	1,2000	7€
4 <sup>bme</sup>	40 €	genir	18 €	14000	11 €	18600	6€
<u>E</u> hmo	36€	10****	17 €	1598	10 €	20/100	5€

<sup>\*</sup> Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.



N° d'épreuve FFM	518
Moto-Club	Moto Club Mothern
N° d'affiliation———	C0609
Date —	24/08/2019 - 25/08/2019
Lieu —	Mothern
Organisateur technique -	Christophe Schmitt
E-mail	motoclub.mothern@orange.fr
Téléphone —	06.68.77.88.23

# MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

# Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

# Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

	0		
Directeur de course	Claude Masini	Licence :	016659
Président du Jury ou Arbitre*			023830
Membre du Jury		Licence :	001903
Membre du Jury		Licence :	143082
			016659
Responsable du chronométrage	Didier Defez	Licence :	031687

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

# Article 3 Catégories & Engagements

om de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85cc	11 ans	15 ans	85cc	suivant le règlement fédéral
125cc	13 ans	Sans limite	125cc	suivant le règlement fédéral
Open	15 ans	Sans limite	250 à 450 cc	suivant le règlement fédéral
			······	
	Charles Manager Lands and Commence of the Comm			

	Engagement :	Chronométrage :
Site Internet engage	sports	Location de transpondeur : 🗖 oui 🗖 non
Contact FFNI		Tarif:
Téléphone	E-mail	Caution :



## REGLEMENT PARTICULIER 2019

#### MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

# Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

■ NON ☐ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature,

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonoge non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

### Article 5 Reclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

# Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical PORTA	Z Jonathan	
Nombre de secouristes 8	Nombre d'ambulance(s)	3
Hôpital le plus proche	Temps de trajet (en min)	30'

#### Le site de pratique Article 7

_		
Δι	CAC	
ML	LES	

Nom du site ...... Ciruit du Hinterberg Adresse ..... Rte de Lauterbourg - 67470 Mothern

Capacité Moto:

Pendant les essais :

En manche : . \* >

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais:

En manche:

Caractéristiques :

Longueur du circuit	. 1400 m
Largeur minimum de la piste	6 m
Largeur de la grille	
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	00



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

#### Visa du Moto-Club

Date: 17.05.2019

Christophe SCHMITT Président du Môto Club de Mothern

Moto-Club Mothern

12, rue de Vignes 67470 MOTHERN

Numéro: rue Jean Moulin 10 TOMBLAINE

03 83 18 87 68

#### Visa de la FFM

18/06/2019

19/0638



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – <u>www.ffmoto.org</u>



visée aux articles A331-16, A331-17 et A331-20 du Code du sport.

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L321-1, L331-10, D321-1 à D321-5, R331-30 et A331-32, A331-18 du Code du sport, « en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de toute manifestation sportive désignée aux conditions particulières ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation :

- 1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique ;
- 2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive, ou envers leurs ayants droit, du fait des dommages corporels ou matériels causés auxdits agents ;
- 3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'État, aux départements et aux communes pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ».

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6 100 000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile,
- 500 000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport.

Nous renonçons, en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque.

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 2408, 12,0,19 à 00 H 00 H

au12508, 12,0,19 à MINUTT.

La présente attestation ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à WISSEMBOURG

le [21, 05, 2019

Pour Allianz

DIDIER GREBMAYER

AGENT GENERAL

Didier GREBMAYER Agent Général ALLIANZ 11 rue de la République 67160 WISSEMBOURG Tél. 03 88 54 87 54

Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

#### **Programme horaire**

#### L'avant-veille de la manifestation :

Ouverture du parc-coureurs de 14h00 à 21h00.

Réunion pour le tirage au sort : 17h00.

#### La veille de la manifestation

Ouverture du parc-coureurs à 7h30

09h30	13h00	Vérifications administrative et technique
10h00	Réunion du Jury	

Essais libres				
13h45	14h05	85cc	20mn	
14h15	14h35	125cc	20mn	
14h45	15h05	Open	20mn	
15h15	15h35	Mx Féminin	20mn	

Qualifications Chronométrées					
15h45	16h05	85cc	20mn		
16h15	16h35	125cc	20mn		
16h45	17h05	Open	20mn		
17h15	17h40	Mx Féminin	20mn 5mn tests de départ		

A 17h50 se tiendra une réunion du jury à laquelle seront invités les représentants des ligues présentes. Un seul représentant par ligue pourra assister aux réunions du jury.

# Le jour de la manifestation :

Tests de départs et Essais Libres				
08h30	08h50	85cc	5mn + 15mn	
08h55	09h15	125cc	5mn + 15mn	
09h20	09h40	Open	5mn + 15mn	

Manches	

85cc		
10h00	Tour de reconnaissance	
10h10	1 <sup>ère</sup> Manche	15mn + 1 tour

125cc		
10h35	Tour de reconnaissance	
10h45	1 <sup>ère</sup> Manche	20mn + 1 tour

	Mx Féminin	
11h20	3 Tours de reconnaissance	
11h40	1 <sup>ère</sup> Manche	20mn + 2 tours
	Repas	
13h30	Présentation des Equipes	
	Open	
14h00	Tour de reconnaissance	
14h10	1 <sup>ère</sup> Manche	20mn + 1 tour
	85cc	
14h40	Tour de reconnaissance	
14h50	2 <sup>ème</sup> Manche	15mn + 1 tour
	<b>125cc</b>	
15h15	Tour de reconnaissance	
15h25	2 <sup>ème</sup> Manche	20mn + 1 tour
	Mx Féminin	
15h55	Tour de reconnaissance	
16h05	2 <sup>ème</sup> Manche	20mn + 2 tours
	Open	
16h35	Tour de reconnaissance	
16h45	2 <sup>ème</sup> Manche	20mn + 1 tour
17h30	Réunion de Jury	
18h00	Remise des Prix	

